

## PARTIE II – RECENSEMENT DES AIDES A L'HÔTELLERIE- RESTAURATION — classement par région —

**Important :** ce recensement s'appuie sur les éléments qui ont été communiqués par les départements et régions interrogé(e)s. Malgré nos vérifications, l'auteur ne saurait être tenu pour responsable des éventuelles erreurs ayant pu s'être glissées dans ce document. Certaines régions ou départements ne figurent pas dans ce rapport, soit parce qu'aucune aide à l'hôtellerie n'y existe, soit parce que les services administratifs n'ont pas souhaité ou ont omis de communiquer, malgré nos relances.

### CORSE

#### AIDES RÉGIONALES

Il n'y a pas de dispositif particulier pour les hôteliers et restaurateurs. Cependant, dans le cadre du plan de développement 2007-2013, la région est en train de mettre en place un dispositif d'aide au développement économique qui pourrait intégrer l'aide à l'hébergement.

En Corse, ce n'est pas la direction du tourisme qui est en charge de l'attribution des subventions mais l'ADEC (Agence du Développement Economique de la Corse : 04 95 50 91 00).

Cette agence ne fait pas de distinction entre les deux départements, aussi, le dispositif mis en place concernera l'ensemble du territoire.

➤ [Contacts](#)

Agence du tourisme de la Corse : M. Paolini, 04 95 51 77 74.  
ADEC : 04 95 50 91 00.